

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

Convocation 11 03 2025

Le dix-huit mars deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAFFUGE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc LAFFUGE, Mauricette ECHAROUX, Sara ARNAUD, Samuel POUSSOT, Ghislaine COINDARD, Pascal VIOLLON, Françoise MASSON.

Etait absente excusée : Edith LAFFUGE

Etaient absents : Jennifer VIGOGNE, Romain LAFFUGE.

Secrétaire : Ghislaine COINDARD.

RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'EGLISE : CHOIX ENTREPRISE

A l'issue de l'appel d'offres lancé pour les travaux de reconstruction du clocher de l'église, 2 offres ont été reçues :

	L'Art du Toit	Pateu et Robert
Montant de base H.T.	184 028.08 €	195 188.03 €
Option charpente chêne	12 853.00 €	3 445.00 €
Montant avec option HT	196 881.08 €	198 633.03 €
TVA 20 %	39 376.22 €	39 726.61 €
Montant avec option TTC	236 257.36 €	238 359,64 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de retenir l'entreprise l'Art du Toit pour effectuer les travaux de reconstruction du clocher de l'église, avec option pour un montant de 196 881.08 € H.T. ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement. L'ordre de service sera délivré sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental dans le cadre du programme patrimoine communal Côte d'Or.

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE INGENIERIE COTE-D'OR LE DEPARTEMENT (ICO)

Le Maire donne lecture des statuts de l'Agence technique, Ingénierie Côte-d'Or le Département initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018, et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure.

ICO le Département est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département pour un montant de 100 € par an, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er janvier 2025.
- AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à cette adhésion.

TRAVAUX FORET 2025

Le Maire donne lecture du programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2025. Il comporte les travaux suivants :

- Cloisonnement sylvicoles dans la parcelle 12
- Travaux de dégagements manuels et mécaniques dans les parcelles 12, 13 et 14
- Cloisonnement sylvicoles et plantation dans la parcelle 30.

pour un montant total de 5 590 €uros H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'effectuer que les travaux dans les parcelles 12, 13 et 14 pour un montant de de 1 810 €uros H.T. et de reporter les travaux de la parcelle 30 à une date ultérieure ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

NOMINATION CORRESPONDANT DEFENSE

Depuis la démission de Dimitri FRANJIC, la Commune n'a plus de correspondant défense, il convient d'en nommer un nouveau.

Samuel POUSSOT se porte candidat.

Après délibération, le Conseil Municipal

- NOMME, à l'unanimité, Samuel POUSSOT, correspondant défense